

L' HUMANITE du 30/11/2017

ÉNERGIE

Bagneux poursuivie pour son refus des compteurs Linky

Comme plusieurs centaines de communes, la municipalité s'oppose à l'installation de ces appareils dits « intelligents ». Enedis saisit la justice.

À l'instar de plusieurs centaines de communes, le conseil municipal de Bagneux (Hauts-de-Seine) a adopté un vœu, en juin, s'opposant à l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky. Cette décision n'est pas du goût d'Enedis. La filiale d'EDF, chargée de l'aménagement du réseau, a saisi le tribunal administratif le 14 novembre. « Le remplacement par les compteurs électroniques Linky engendrerait des retombées négatives pour l'usager en termes écologique, économique et potentiellement sanitaire », a réagi la maire PCF, Marie-Hélène Amiable, mardi. La veille, le maire LR de Louveciennes (Yvelines) demandait une suspension « à titre conservatoire » de l'installation des Linky après que l'un d'eux a pris feu.

Ces compteurs dits « intelligents », dont 7 millions ont déjà été installés sur les 35 millions qui doivent être posés d'ici à 2021, soulèvent de vives inquiétudes. « Bien qu'Enedis insiste sur la faible dose d'ondes électromagnétiques émises, elles restent classifiées par l'OMS comme "potentiellement cancérigènes" », avance la municipalité balnéolaise. « Tout comme l'OMS l'a fait pour le café, les légumes marinés et les ondes radio », balaie, selon l'AFP, Gladys Larose, en charge du programme Linky. « Sauf que, dans ce cas, on

a le choix », rétorque-t-on du côté de la commune.

Des mobilisations importantes

C'est aussi « un énorme gâchis matériel qui contredit notre objectif écologique », juge Marie-Hélène Amiable, qui argue également de la répercussion des coûts (dont se défend Enedis) sur les consommateurs d'un compteur qui « devra être remplacé tous les quinze ans » contre « une durée de vie d'environ soixante ans » jusqu'à présent. Sans compter les pertes d'emplois et les craintes quant à la collecte de données, malgré l'encadrement par la Cnil. « Ce compteur (qui relève la consommation en temps réel - NDLR) est tellement précis qu'il peut déterminer et enregistrer votre style de vie », a estimé l'avocat Christophe Leguevaques, lors d'une réunion publique rapportée par Sud Ouest, la semaine dernière à Libourne (Gironde).

Face à une mobilisation qui rencontre un écho sur tout le territoire, Enedis multiplie les recours. La ville de Tarnos (Landes) en a fait les frais cet été, puisque le tribunal administratif s'est appuyé sur une directive européenne pour confirmer la suspension de sa délibération. Quant à Bagneux, elle dispose désormais de deux mois pour constituer son dossier. ●

JULIA HANLAOUI